

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2025

La **CFDT** était représentée par Ingrid Taco (L35), Jean-Michel Combes (L34).

Cette réunion organisée en présentiel était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH.

Le secrétariat est assuré par Laura Bleuze (pôle RH) et Jean-François Seyler (Solidaires).

Avant d'ouvrir la séance, le président du CSAS s'enquiert de l'existence de déclarations liminaires.

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue (Cf. annexe).

Le chef du SCL répond en précisant que les risques psychosociaux (RPS) sont bien présents au SCL et que cela a été évoqué lors de la FS-SSCT des 03 et 04 décembre 2025. Même le rapport d'activité 2024 de la médecine du travail en fait la mention.

Il souligne la forte tension existante sur les effectifs et le besoin important d'investissement en matériel pour répondre à nos missions.

Il espère que les travaux menés sur les outils informatiques permettront de libérer du temps agents pour effectuer d'autres tâches et ainsi alléger la tension sur les effectifs.

Le chef du SCL rappelle que la dispersion des moyens du service et du matériel n'est pas une organisation optimale des ressources et qu'il faut rendre le service le plus adapté aux Directions Générales qui ont des besoins qui accroissent.

Concernant l'arrêté de restructuration et contrairement à l'avis de la **CFDT** entre autres, le chef du SCL estime que la compétence pour évoquer le sujet revient à la formation spécialisée (FS) et non au CSAS.

Approbation du procès-verbal du CSAS du 17 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du CSAS.

Point sur la situation budgétaire

Le chef du SCL fait le rappel des difficultés budgétaires de 2024. En effet, ce fut une année contrastée avec de très fortes tensions aux premiers semestres 2024 puis une libération des moyens en fin d'année. Aucun investissement en matériels n'a été effectué cette même année.

- L'année 2025 a été plus favorable puisqu'avec l'anticipation de gestion, le SCL a disposé de crédits pour faire face aux besoins des laboratoires et ainsi financer une part de la 2^{ème} tranche de l'IFECD : en cette fin d'année, les commandes sont passées pour les laboratoires de Bordeaux, Montpellier et Rennes.
- De 2026 à 2028, il est prévu que le Secrétariat Général augmente le budget du SCL d'au moins 2 millions d'euros par an. Ce qui fait que le SCL bénéficiera d'un budget de plus de 11 millions d'euros pour 2026. Cet abondement est à accueillir avec prudence mais globalement c'est positif pour le SCL car cela permettra de rattraper le retard acquis sur les investissements en matériels.

Sur les crédits IFECD, ce sont les laboratoires de Lyon et de Paris qui seront équipés de nouveaux matériels et le chef du SCL explique recevoir des éléments pour préparer la 3^{ème} phase de l'IFECD.

La direction du SCL précise que le recrutement de deux agents (CDD pérenne) se finalise en cette fin d'année pour un commencement début 2026. Il s'agit d'un responsable d'unité adjoint au laboratoire de Paris et d'un ingénieur au laboratoire de Bordeaux.

Le chef du SCL termine ce point en précisant que la situation budgétaire du SCL sera favorable en 2026 mais que si le budget de l'Etat n'est pas voté, il n'y aura pas de recrutement et pas d'investissement. Le SCL ne pourra faire que du fonctionnement courant.

Les crédits IFECD étant des crédits communautaires ne seront peut-être pas impactés.

Travaux sur l'organisation scientifique du service dans le cadre des chantiers relatifs à sa réorganisation

Frédéric Saltron, adjoint au directeur, présente l'avancée des travaux.

Il rappelle la volonté d'avoir une organisation des laboratoires différente de l'actuelle et que cette expérimentation a pour but de vérifier l'utilité et la faisabilité de cette nouvelle organisation.

Pour se faire, le laboratoire doit disposer à minima :

- d'un pôle scientifique et réglementaire
- d'un pôle d'analyse

Cette organisation permettrait :

- de concentrer les moyens (effectifs)
- d'augmenter le taux d'occupation des machines
- de dissocier le développement des analyses de routines
- de bénéficier d'une montée en compétence des spécialistes techniques

Les laboratoires de Rennes et de Strasbourg, chargés de l'expérimentation, ont construit trois groupes de travail chargés de :

- GT1 : construire la structure théorique du laboratoire (organigramme)
- GT2 : fournir des outils et une méthodologie pour préparer la phase « miroir »
- GT3 : étudier le déroulement de cette phase « miroir » en utilisant les outils et la méthodologie

La phase « miroir » se terminant, Frédéric Saltron se déplacera les 17 et 18 décembre 2025 dans les laboratoires de Rennes et de Strasbourg pour faire les synthèses avec les agents des laboratoires. Par la suite, les laboratoires transmettront à la direction du SCL le bilan de cette démarche puis le sujet sera discuté avec les organisations syndicales en début d'année 2026. L'expérimentation type ne sera donc pas mise en place en janvier 2026.

Présentation du rapport social unique 2024

La direction du SCL parcourt le document en séance et celui-ci sera diffusé prochainement. Voici les différentes parties évoquées :

- Faits marquants 2024
- Partie chiffrée du RSU 2024 :
 - ❖ Emploi
 - ❖ Recrutements
 - ❖ Parcours professionnels
 - ❖ Formation
 - ❖ Rémunérations
 - ❖ Santé et sécurité au travail
 - ❖ Organisation du travail et temps de travail
 - ❖ Dialogue social
 - ❖ Discipline

Les données chiffrées sont obtenues via l'outil « Polaris ». Il ne permet qu'une vision des effectifs au 31 décembre de l'année en cours.

La **CfDT** se dit inquiète en voyant que 32 agents, âgés de 60 ans et plus, risquent de partir en retraite dans les cinq ans à venir. Elle interroge la direction du SCL sur un possible tuilage pour limiter cette perte de compétence certaine.

La direction du SCL, répond qu'il y a eu peu de départ à la retraite en 2024 et que les agents qui partent sont remplacés en fonction du schéma d'emploi établi pour l'année. Elle rappelle qu'il n'est pas possible d'avoir deux agents sur un même poste.

Concernant les concours de TCN et ATPL2, les listes complémentaires pourront être exploitées si les laboratoires en expriment le besoin.

La direction du SCL précise que les besoins des laboratoires sont majoritairement des besoins d'analystes en catégorie B et C et des besoins en pour les fonctions « support » (bâtiment, réception, ...).

Elle précise que les laboratoires peuvent recourir aux recrutements d'agents contractuels même si leurs contrats se terminent le 30 novembre de l'année en cours. Cette solution n'est certes pas satisfaisante mais c'est le seul moyen de poursuivre l'activité du ou des laboratoires.

Point sur le système d'information

Le chef du SCL évoque les différents chantiers 2025-2026 concernant le système d'information du SCL.

- **Projet de déploiement de la TOIP (téléphonie sur IP) en 2025**

La première phase s'est terminée avec succès par la mise en service de la téléphonie numérique sur les sites des laboratoires de Paris et de Bordeaux.

La deuxième phase a débuté fin octobre 2025 et s'achèvera en mars 2026 pour les autres laboratoires.

- **Décommissionnement de la NIL**

Plusieurs modules seront disponibles dans les mois à venir :

- Le module Facturation
- Le module Tiers
- Le module Exploitation (OPUS) pour la gestion des équipements

La **CFDT** demande si un module sera aussi disponible pour la gestion des consommables et réactifs actuellement gérés dans la NIL. Le chef du SCL répond par l'affirmative et ajoute qu'il faudra probablement acheter une application spécifique.

- **Réflexion sur les axes d'amélioration d'ODYSSÉE**

Une réflexion est menée sur l'amélioration de l'efficience du système d'information actuel et l'accroissement de ses capacités. Pour ce faire, un GT a été constitué, dont les réflexions ont été conduites dans deux directions : l'amélioration des outils existants et le développement de nouvelles fonctionnalités.

Le chef du SCL évoque l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) au SCL comme par exemple, l'utilisation de l'outil ACET utilisé par le domaine « tabacs » pour des sujets de contrebande, contrefaçon ou pour faire des rapprochements entre différentes saisies douanières. Un groupe de travail est en phase de construction et commencera en début d'année 2026. Il sera piloté par François-Noël Arnould et Julie Sisourat-Cabillic.

Voici quelques pistes de travail pour ce GT :

- Savoir ce que l'on peut faire avec l'IA
- Formation de sensibilisation des agents à l'IA
- Recueillir l'avis des agents du service pour savoir si l'IA peut les aider dans leur travail

Élections professionnelles 2026

Le document est parcouru en séance.

L'authentification des agents des Ministères Économiques et Financiers se fera via :

- ENSAP
- FranceConnect
- FranceConnect+

Calendrier des opération électorales :

- Tirage au sort de l'ordre d'affichage des organisations syndicales candidates : en juin 2026
- Dépôt/saisie des candidatures le 22 octobre 2026 au plus tard
- Contrôle des candidatures par les gestionnaires RH jusqu'au 30 octobre 2026
- Rectification par les organisations syndicales jusqu'au 02 novembre 2026 avec validation par les gestionnaires RH
- Mise en ligne des candidatures et des éventuelles professions de foi le 17 ou 18 novembre 2026 au plus tard
- **Période de vote du 03 au 10 décembre 2026**
- Transmission des résultats au Secrétariat Général jusqu'au 17 décembre 2026

Pour tester l'ensemble de la solution de vote électronique et permettre d'identifier les points à améliorer et /ou à corriger d'ici les élections de fin d'année 2026, des élections tests seront mises en place du 30 mars au 03 avril 2026.

Trois ou quatre agents par sites (un pour l'outre-mer) participeront à ses élections tests.

Calendrier social 2026

Une réunion bilatérale se déroulera le 22 décembre 2025 avec une délégation de la **Cfdt**.

L'année 2026 étant une année d'élection, l'agenda des instances est prévu uniquement sur le premier semestre de l'année.

La direction du SCL explique qu'un décalage de date est possible en fonction de l'agenda ministériel. Si besoin et si les sujets l'exigent, des visioconférences pourront être organisées.

Instance	Modalités d'organisation	Date
GT-FS-SSCT	Présentiel	15 janvier
CSAS	Présentiel	18 mars
GT-CSAS	Présentiel	22 avril
FS-SSCT (DUERP)	Visioconférence	30 et 31 mars, 1 ^{er} et 2 avril (après-midi)
FS-SSCT	Présentiel	3 et 4 juin
CSAS	Présentiel	1 ^{er} juillet

Point sur le déménagement du laboratoire des Antilles

Le chef du SCL explique qu'il n'y a plus d'inquiétude financière à avoir puisque tout est budgétisé. Il ne reste que la livraison et l'installation des paillasses.

Le laboratoire a deux fois plus de superficie que l'actuel, il est plus lumineux et l'espace de travail est plus vaste. Les bureaux sont en dehors des salles d'analyses.

Concernant l'évolution des analyses de chlordécone avec l'intégration des matrices animales et minérales, le chef du SCL a sollicité le Préfet pour participer au financement des moyens (effectifs et matériels). Si celui-ci ne participe pas, le SCL devra le budgétiser car l'évolution ne pourra pas se faire avec l'effectif actuel.

Questions diverses

▪ Schéma d'emploi 2026

Le chef du SCL explique que le schéma d'emploi sera notifié en début d'année prochaine (fin janvier - début février 2026 si le budget du PLF est voté).

Le programme 218 est impacté par la perte d'emploi en 2026, la direction du SCL espère que le SCL ne le sera pas.

▪ Transfert des échantillons « boissons » et « isotopie » dès janvier 2026

Une réunion de calage est prévue cette semaine. La direction du SCL est toujours dans l'attente du retour de la DGCCRF concernant les expertises judiciaires.

▪ Domaine « stupéfiants » et utilisation de l'appareil MicroNIR

La **CFDT** interpelle la direction au sujet de ce spectromètre proche infrarouge « de poche » et la possible diminution drastique des échantillons pour le domaine « stupéfiants » si celui-ci est validé par la Douane.

Le chef du SCL acquiesce en rappelant que sur les 60 000 rapports d'analyses émis pour la Douane environ, 60% concernent les stupéfiants, ce qui n'est pas négligeable. Il n'exclut pas que le domaine ne pourrait conserver que l'expertise et les analyses de nouvelles substances. Il rappelle que cette expérimentation est une demande faite par la MILDECA qui souhaite obtenir un avis de la gendarmerie, la police et de la Douane sur l'utilisation de cet appareil. Suite à des difficultés techniques rencontrées sur le terrain, la Douane est en décalage par rapport aux tests réalisés par la gendarmerie et la police. Le Ministère de l'Intérieur, ayant un avis très positif sur l'utilisation de cet équipement, pousse à l'adoption de cet appareil. La Douane devant disposer de sa propre analyse du sujet, a donc transmis l'expertise au laboratoire de Paris et pourra transmettre un avis en début d'année 2026.

▪ **CIA et carrières des agents de catégorie A**

La **CFDT** fait la remarque que les notifications du montant du CIA n'ont toujours pas été envoyées aux agents du SCL.

Elle déplore les fortes disparités des montants de cette prime dans les différents ministères sachant que le SCL est moins bien loti et l'opacité dans son attribution et gestion.

La **CFDT** demande la création d'un grade débouché pour les ingénieurs à l'instar de la CCRF avec des négociations en cours pour obtenir un grade de débouché « Inspecteur Hors Classe ». Avec une évolution de carrière très limité (le Graal avec le grade de DLN), l'attractivité du SCL n'est pas idéale pour les jeunes diplômés, notamment ceux issus d'écoles d'ingénieurs. En moyenne, selon le rapport social unique du SCL 2024, un agent de catégorie A obtient une promotion en 22 ans de carrière contre 11 pour les directeurs de classe normale et entre 7 et 11 ans pour les aides techniques (catégorie C) et les techniciens (catégorie B).

Sur le CIA, le chef du SCL précise que le sujet est un chantier prioritaire de 2026. Une relance a été faite au Secrétariat Général sans réponse à ce jour. La direction du SCL va continuer de travailler dessus en 2026 pour essayer de combler l'écart.

Pour les carrières des agents de catégorie A, le chef du SCL confirme que c'est un sujet qu'il faudra évoquer en 2026.

L'intersyndicale Solidaires – CFDT - FO et CGT exige :

- **La suspension des opérations en cours qui ne respectent pas les procédures réglementaires en vigueur, le maintien de toutes les implantations d'activités et des missions actuelles du SCL ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- **Un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires au SCL pour combler les manques d'effectifs existants et exercer les nouvelles analyses et expertises que souhaitent lui confier les deux directions de rattachement et d'autres administrations ;**

- Des crédits suffisants pour remplir l'ensemble des missions du SCL sur l'année complète ;
- En désespoir de cause, si l'administration persiste malgré tout, un arrêté ministériel reconnaissant la réorganisation des domaines d'activité comme une opération de restructuration, à l'instar de ce qui avait été établi par le passé lors des transferts d'activités concomitants à la fermeture de laboratoires ou de domaines.

Les représentants de la **CFDT** sont à votre disposition pour toute information

complémentaire cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) **02 99 14 37 14**

Jean-Michel Combes (L34) **04 67 04 62 68**



CSAS SCL du 10 mars 2025 Déclaration préalable intersyndicale

Monsieur le Président,

Le SCL a connu diverses phases de réorganisation, de spécialisation depuis sa création en 2007.

Les chantiers que vous avez entrepris dernièrement s'inscrivent dans une période critique pour le SCL.

Les conditions de travail de beaucoup d'agent-es du SCL sont dégradées en raison d'un sérieux manque de moyens concernant les effectifs et le matériel.

Les délais pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels sont malheureusement longs (PFAS, pesticides...). Une fois le matériel réceptionné au laboratoire, c'est le manque d'effectifs et la précarisation croissante des personnes recrutées qui ralentissent leur qualification et les développements demandés par nos directions de rattachement.

Dans ce contexte, l'intersyndicale estime que le SCL sera fragilisé par la diminution du nombre de sites réalisant les analyses microbiologiques et la réduction à un seul site pour les analyses boisson et isotopie.

Parce qu'en cas de manque d'effectifs ou de panne de matériel dans les sites restants, il y a un risque pour le SCL que les analyses ne soient pas réalisables dans les délais impartis. Ce risque est d'autant plus important si le domaine n'acquiert pas de matériel opérationnel en double (SMRI, RMN, HPLC-DAD-Fluo...).

De plus, les projets proposés ne sont ni finalisés, ni réalisables dans les temps indiqués par l'UD. Alors pourquoi vouloir maintenir un calendrier très serré alimentant un climat anxiogène présent dans les laboratoires concernés. Cela risque d'augmenter les RPS qui sont déjà très présents au sein des laboratoires et de l'Unité de Direction.

Ces réorganisations s'accompagneront inévitablement de perte des compétences acquises et précieuses des personnels du laboratoire perdant leur activité sans parler du sentiment de déclassement pour certains agent-es dont la « carrière » repart à zéro.

Quel en sera le gain pour le service ?

Comment les agent-es peuvent-ils accepter :

- Des transferts d'activités vers un (ou des) domaines qui se trouvent déjà en difficulté, qui vont subir une charge de travail augmentée sans moyen humains supplémentaires suffisants
- Une augmentation des RPS due à un accroissement non absorbable de la charge de travail.

L'intersyndicale ne peut se résigner à la généralisation du mal être de leurs collègues.

De plus, ces réorganisations des domaines de la microbiologie et des boissons/isotopie des laboratoires du SCL modifient les dispositions de l'annexe 1 de [l'arrêté du 3 février 2014](#) fixant la compétence des laboratoires du SCL à procéder à l'analyse et aux essais en application de l'article R. 512-31 du code de la consommation.

Par conséquent, les dispositions de l'article R.253-1 du code Général de la Fonction Publique doivent s'appliquer et la modification de [l'arrêté du 3 février 2014](#) doit être présenté pour avis au CSA.